



DES CHANGEMENTS DE LOIS QUI VOUS CONCERNE ! QU'EN EST-IL ?

EN VIGUEUR DEPUIS MAI 2003 ...

La loi sur les normes du travail a été mise en vigueur le 16 avril 1980 et a été modifiée de façon majeure en décembre 2002.

La commission des normes du travail a récemment mis, à la disposition des employeurs, un prospectus sous forme de brochure s'intitulant «*De nouvelles normes du travail*» regroupant les nouvelles modifications en vigueur depuis mai 2003. Le document est très bien conçu et est vulgarisé de façon à faciliter la compréhension de ses lecteurs. Vous ne retrouverez donc pas de formule sous forme de codification administrative (ex: — 123.2. La présomption qui résulte de l'application du deuxième alinéa de l'article 123.4.)

«*DE NOUVELLES NORMES DU TRAVAIL*»

LA NATURE DES MODIFICATIONS SOUS DIFFÉRENTS THÈMES

- Des changements pour certaines catégories de salariés;
- De nouvelles mesures relatives au salaire;
- Des précisions sur le pourboire;
- Le congé hebdomadaire et le droit de refus de travailler;
- Des avantages pour faciliter la conciliation travail-famille;
- Congé de maternité et congé parental
- Une plus grande accessibilité aux jours fériés, chômés et payés;
- Les vacances;
- En cas de maladie ou d'accident;
- En cas de licenciement collectif;
- Congédiement.

Pour vous procurer cette brochure ou pour avoir d'autres informations sur les lois des normes du travail, veuillez contacter

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL:

200, rue Belvédère Nord, bureau 1.01
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3441
Télécopieur : (819) 820-3965

Ouvert pendant les heures d'affaires du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

SERVICES-CONSEILS AUX ENTREPRISES :

Eric Croteau : ecroteau@abacom.com
Tél. : (819) 563-1600

Les services de la CDEC de Sherbrooke sont offerts gratuitement aux entreprises grâce au soutien de:



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

ILE ESTRIE

Séances d'informations gratuites lois qui concernent les employeurs

Conjointement, la commission de la santé et de la sécurité au travail, la commission des normes du travail, Emploi Québec, le Ministère des Régions ainsi que le Ministère du revenu, ont mis sur pied plusieurs thématiques qui seront abordées sous forme de séances d'informations portant sur les lois qui concernent les employeurs de la région Sherbrookoise.

Que vous prévoyez embaucher du personnel, faire un licenciement collectif pour une durée de six mois ou tout simplement confirmer votre compréhension des lois, ces séances d'informations seront en mesure de vous fournir des outils qui peuvent vous être très utile.

Pour vous inscrire à une séance gratuite ou avoir de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec la commission des normes du travail au 820-3441

FORMATION À VENIR CET AUTOMNE! «Choisir son équipe»

→ Voici les thèmes qui seront abordés:

Le **RECRUTEMENT**: déterminer le profil du candidat, rédiger et afficher une offre d'emploi, faire l'analyse des candidatures;

La **SÉLECTION**: préparer et mener l'entrevue de sélection, choisir le meilleur candidat selon les exigences de l'emploi et le contexte particulier de l'entreprise;

L'**ENGAGEMENT**: se familiariser avec les lois du travail;

L'**INTÉGRATION**: structurer l'intégration en emploi, évaluer les aptitudes d'un employé.

Formatrice: Carole Couturier (+ de 25 conférences à travers le Québec)

Date: le 9 (partie 1) et le 16 (partie 2) septembre de *8h30-12h00

Lieu: Bibliothèque Éva-Sénécal salle 3.

Coûts: 55\$ membres de la CDEC ou d'une chambre de commerce
65\$ pour les non-membres.

Réservez tôt auprès de Eric Croteau, car les places sont limitées.

** 8h30 beign-café, 9h début de la formation*

Corporation de développement économique communautaire (CDEC)

Adresse : 891, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2G3

Téléphone : (819) 563-1600 - Télécopieur : (819) 563-3342

Site Internet : www.cdec-sherbrooke.qc.ca

Courriel : cdec@abacom.com